



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-090415-

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE	COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2015
--	--

L'an deux mille quinze, le neuf avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 02 avril 2015

Nombre de conseillers en exercice..... 27

Nombre de conseillers présents..... 18

Nombre de conseillers votants 24

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Jean-Charles GARREAU, M. Eric DELHOMMAIS, Mme Nathalie BERTON, M. Jean-Pierre PAUL, M. André DESPLAT, Adjoints,

M. Gérard CETTOUR-BARON, M. Gilles-André JEANSON, M. Patrice GARNIER, M. Jean-Claude DENIS, M. Hervé GROSSIN, Mme Delphine COSSON, Mme Céline GOSMAT, Mme Vanessa VERMEERSCH, M. Michel HENTRY, Mme Marie-Hélène ETIENNE, Mme Valérie BOUTON, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mme Sylvie QUENEAU, M. Pierre-Antoine BOURREAU, Mme Myriam CHALI, Mme Nadine GERARD, Mme Stéphanie MANCHON, Mme Edith MARCILLAC, Mme Elisabeth GOUILLER, M. Francis COUSTEAU, M. Alain LANDEMAINE.

Ont donné pouvoir :

Mme Sylvie QUENEAU	à Mme Josiane LE BRONEC
M. Pierre-Antoine BOURREAU	à M. Eric DELHOMMAIS
Mme Nadine GERARD	à Mme Céline GOSMAT
Mme Stéphanie MANCHON	à Mme Nathalie BERTON
Mme Edith MARCILLAC	à Mme Delphine COSSON
Mme Elisabeth GOUILLER	à Mme Marie-Hélène ETIENNE

Secrétaire de séance : Madame Vanessa VERMEERSCH

PREAMBULE

- Le procès-verbal de la séance du 26 février 2015 est adopté à l'unanimité.
- Le procès-verbal de la séance du 19 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

1. Approbation du compte de gestion 2014 du receveur de la Commune pour le budget principal : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2014, par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. Approbation du compte administratif 2014 du budget principal : Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire, se retire de la séance. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité - **APPROUVE** le compte administratif 2014 du Budget Général VILLE.

3. Affectation des résultats 2014 du budget général : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats du budget général comme suit :
 - affectation en excédent reporté de fonctionnement (R002)709 488.33 €
 - Excédent de fonctionnement capitalisé (art 1068).....399 941.30 €
 - affectation en déficit reporté d'investissement (D001)178 303.70 €
- **DÉCIDE** d'affecter les résultats non budgétaires « eau et assainissement collectif » comme suit :
 - affectation en excédent reporté de fonctionnement (R002)841 610.12 €
 - Excédent de fonctionnement capitalisé (art 1068).....282 132.19 €
 - affectation en excédent reporté d'investissement (R001)282 132.19 €

4. Modification des taux des trois taxes locales : Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 4 voix contre :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires du 19 mars 2015,

- **DECIDE** de fixer les taux des trois taxes directes locales à percevoir au titre de l'exercice 2015 à :
 - 14,13 % pour la taxe d'habitation
 - 20,01 % pour la taxe foncière bâtie
 - 41,08 % pour la taxe foncière non bâtie

5. Présentation et vote du budget primitif 2015 du budget général :

Vu les articles L 2121-8 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Budget présenté par Monsieur le Maire s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- Section de Fonctionnement : 5 219 160.00 €
- Section d'Investissement : 2 441 560.00 €

Ce budget est voté par 20 voix pour et 4 abstentions.

6. Création du budget annexe de l'assainissement non collectif : Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création d'un budget annexe « assainissement non collectif » assujéti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7. Présentation et vote du budget primitif 2015 du budget de l'assainissement non collectif :

Vu les articles L 2121-8 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Budget présenté par Monsieur le Maire s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- Section de Fonctionnement : 28 000.00 €
- Section d'Investissement : 28 000.00 €

Ce budget est voté à l'unanimité.

8. Vie associative, Sports, Culture : subventions aux associations

Vu l'avis de la commission Vie associative, Sports, Culture des 19 février et 10 mars 2015,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter les subventions aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote :

- ASSOCIATIONS D'ESVRES-SUR-INDRE

1. A l'unanimité une subvention exceptionnelle de 368 € à Anim'à Livres.
2. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de 775 € à l'Association des Jeunes d'Esvres (Conseil Municipal Jeunes).
3. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de 1 300 € à l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Esvrien.
4. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de 6 500 € à l'Aube Sportive d'Esvres.
5. Par 20 voix pour et 4 abstentions une subvention de fonctionnement de 2 500 € à la Maison des Talents.
6. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de 600 € au club de badminton d'Esvres.

7. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de 300 € au Club d'Escalade d'Esvres.
 8. Par 23 voix pour et 1 abstention une subvention de fonctionnement de 3 500 € à Esvres Judo Club.
 9. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de 2 500 € à Esvres'N'Ments.
 10. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de 7 000 € à Evretz.
 11. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de 800 € à Esvres Volley-Ball.
 12. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de 200 € et une subvention exceptionnelle de 300 € à la Gymnastique Féminine et Volontaire.
 13. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de 4 000 € à la Gymnastique Sportive d'Esvres.
 14. A l'unanimité une subvention exceptionnelle de 1 000 € aux Amis des Sablons.
 15. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de 1 000 € à Objectif Images.
 16. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de 6 500 € au Rugby Entente Clubs Esvres Montbazou.
 17. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de 200 € à Salsa Evena.
 18. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de 1 300 € au Tennis Club d'Esvres.
 19. A l'unanimité (23 votants) une subvention de fonctionnement de 500 € au Tennis de Table.
- En application de l'article 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrice GARNIER ne participe pas à ce vote.*
20. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de 300 € à Twinkly Line Dancers.
 21. Par 20 voix pour et 4 abstentions une subvention de fonctionnement de 1 000 € à l'Union Musicale d'Esvres.
 22. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de 12 000 € à l'école de musique.
- ASSOCIATIONS HORS COMMUNE
23. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de 750 € à la SHOT.

ESVRES-SUR-INDRE, le 15 avril 2015

Le Maire,
Jean-Christophe GASSOT